

## Communiqué conjoint Médecins généralistes/Pharmaciens

En cette période difficile pour tous, citoyens comme prestataires de soins, les autorités fédérales prennent de nombreuses dispositions afin de limiter, endiguer ou solutionner la pénurie ou les risques de pénurie en médicaments et dispositifs médicaux (masques) ou biocides (solution ou gel hydroalcoolique). Cela demande à chaque acteur de soins d'agir en âme et conscience afin de prescrire ou délivrer ces produits aux personnes qui en ont prioritairement besoin.

Il en va ainsi des masques et biocides qui aujourd'hui sont soumis à « prescription ». Dans les faits, cela signifie que les masques et les solutions ou gels hydroalcooliques sont prioritairement réservés aux professionnels de la santé en activité et en contact direct avec les patients. et aux personnes au cas par cas qui sont dans des situations plus exposées. Il s'agit par exemple des patients positifs au COVID-19 à domicile, des personnes vivant sous le même toit qu'une personne positive, des personnes immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur

En dehors de ces situations, nous demandons aux citoyens d'éviter de solliciter les médecins ou les pharmaciens pour obtenir des prescriptions s'ils ne rentrent pas dans la catégorie prévue, car ils ne pourront répondre favorablement à leur demande.

Cela risque d'autre part de générer des déplacements inutiles contre-indiqués actuellement puisque le confinement est recommandé. A domicile, sauf exceptions, le lavage des mains à l'eau et au savon et les respects des mesures d'hygiène établies par le SPF santé publique sont des solutions qui restent efficaces pour prévenir une infection au coronavirus.

En ce qui concerne les médicaments, nous assurons que les patients chroniques continueront à bénéficier du suivi et de la délivrance habituelle sachant que tout stockage personnel pour une trop longue durée sera évité.

Certains médicaments (Plaquenil, Kaletra) sont mis en quarantaine par les autorités publiques et sont strictement réservés aux personnes qui en ont besoin pour des affections chroniques bien spécifiques.

Nous vous demandons beaucoup de compréhension à ce sujet.

Nous mettons tout en œuvre pour permettre à chacun de continuer à bénéficier en première ligne de soins optimaux et comptons sur la collaboration et le sens de responsabilité sociale de tous.

Ce communiqué est soutenu par la Collège de la médecine générale, l'APB et l'OPHACO

Pour la Concertation Médico-Pharmaceutique

Président : Dr Paul De Munck - 04762280 25 - [paul.demunck@le-gbo.be](mailto:paul.demunck@le-gbo.be)

Vice-président : Mr Alain Chaspierre 0476 66 43 59 - [Alain.Chaspierre@apb.be](mailto:Alain.Chaspierre@apb.be)